

2026/082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2026-021**

SEANCE DU 20 MAI 2026

Date d'envoi des Convocations : 7 mai 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25
Nombre de membres présents pour le vote : 24
Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le sept mai par Monsieur René MARTINEZ, Président sortant, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur THOMASSOT Pierre, doyen d'âge des membres du conseil.

Président : Monsieur NOWAK

Pouvoir : Mme BONNEFOY donne pouvoir à M. JOASSARD

Secrétaire : Monsieur BONNAFOUS Jean-Luc

Etaient présents :

CCVG : Mmes SENECLAUZE, VENDITTELLI, ROTHEA et JEANJEAN
Ms KLAI, GIORGIO, NOWAK, LEVEQUE et FRANCO

COPAMO : Ms BONNAFOUS, BONNET, NAULIN, DOUARD, LECOQ, LOOS, BREUZIN et TRICCA,

CCPO : Mme GABRIEL et Ms PERROT, THOMASSOT, DESCHANEL, T.MARTINEZ, SLAWINSKY et JOASSARD

Etaient excusés :

CCVG :

COPAMO :

CCPO : Mme BONNEFOY

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le rapporteur : G. NOWAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du comité syndical, de l'élection du Président, des Vice-présidents, des membres du bureau, de la CAO, de la CCSPL en date du mercredi 20 mai 2026,

Vu les délibérations des communautés de communes de la Vallée du Garon (CCVG) en date du 21 avril 2026, du Pays Mornantais (COPAMO) en date du 22 avril 2026 et du Pays de l'Ozon (CCPO) en date du 13 avril 2026,

Le territoire syndical représente 92 132 habitants (population municipale 2026 source INSEE, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023)

Le SITOM Sud Rhône comprend 23 communes réparties en 3 communautés de communes :

- Communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG) : 5 communes, 33 249 hab
- Communauté de communes du pays mornantais (COPAMO) : 11 communes, 30 596 hab
- Communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO) : 7 communes, 28 286 hab

Le bureau est composé, à minima, du Président(e) du SITOM Sud-Rhône qui en est Président(e) de droit et des Vice-Président(e)s.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la présidence de M. Grégory NOWAK, Président élu, à l'élection de 6 membres du bureau en complément du Président et des 3 Vice-Présidents, en fonction d'une répartition par zone géographique.

- CCVG : 2 délégués
- COPAMO : 2 délégués
- CCPO : 2 délégués

Le Président, les 3 Vice-Présidents et 6 délégués constitueront le Bureau Syndical du SITOM.

Election du 1^{er} délégué (CCVG)/ Premier tour de scrutin :

Sont candidats : M. Ernest FRANCO, M. Frédéric GIORGIO, MME Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mme Solange VENDITTELLI

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 25
- f. Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

M. FRANCO : 0 voix (zéro voix)

M. GIORGIO : 14 voix (quatorze voix)

MME JEANJEAN : 4 voix (quatre voix)

M. LEVEQUE : 4 voix (quatre voix)

Mme VENDITTELLI : 3 voix (trois voix)

M. Frédéric GIORGIO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 2^e délégué (CCVG) / Premier tour de scrutin :

Sont candidats : M. Ernest FRANCO, MME Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mme Solange VENDITTELLI

2026/084

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 25
- f. Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- M. Ernest FRANCO : 13 voix (treize voix)
- MME Corinne JEANJEAN : 2 voix (deux voix)
- M. Guillaume LEVEQUE : 5 voix (cinq voix)
- Mme Solange VENDITTELLI : 5 voix (cinq voix)

M. Ernest FRANCO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 3^e délégué (COPAMO)/ Premier tour de scrutin :

Est candidat : M. Jean-Luc BONNAFOUS

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 25
- f. Majorité absolue : 13

A obtenu :

- M. Jean-Luc BONNAFOUS : 25. voix (vingt-cinq voix)
- M. Jean-Luc BONNAFOUS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 4^e délégué (COPAMO)/ Premier tour de scrutin :

Est candidat : M. Laurent NAULIN

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 25
- f. Majorité absolue : 13

A obtenu :

M. Laurent NAULIN : 25 voix (vingt-cinq voix)

M. Laurent NAULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 5^e délégué (CCPO)/ Premier tour de scrutin :

Est candidat : M. Franck SLAWINSKI

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés : 25

f. Majorité absolue : 13

A obtenu :

M. Franck SLAWINSKI: 25 voix (vingt-cinq voix)

M. Franck SLAWINSKI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 6^e délégué (CCPO) / Premier tour de scrutin :

Est candidat : M. Pierre THOMASSOT

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés : 25

f. Majorité absolue : 13

A obtenu :

M. Pierre THOMASSOT 25 voix (vingt-cinq voix)

M. Pierre THOMASSOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Le COMITE SYNDICAL

PROCLAME M. GIORGIO Frédéric, membre du bureau syndical
M. FRANCO Ernest, membre du bureau syndical
M. BONNAFOUS Jean-Luc, membre du bureau syndical
M. SLAWINSKI Franck, membre du bureau syndical
M. THOMASSOT Pierre, membre du bureau syndical

ET les déclare délégués

APPROUVE la composition du bureau du SITOM-SUD-RHONE, telle mentionnée ci-dessous

M. NOWAK Président du SITOM-SUD-RHONE

MME ROTHÉA Vice-Président du SITOM-SUD-RHONE

M. BREUZIN Vice-Président du SITOM-SUD-RHONE

M. JOASSARD Vice-Président du SITOM-SUD-RHONE

M. GIORGIO, FRANCO, BONNAFOUS, SLAWINSKI et THOMASSOT, membres du bureau

2026/086

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Le Secrétaire de séance


Grégory NOWAK


Jean-Luc BONNAFOUS



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :